Une mise en œuvre simple pour l'entreprise et son personnel

Grâce à SWICA, les entreprises peuvent proposer à leur personnel des campagnes complètes de prévention de la grippe et du rhume, de la planification à la mise en œuvre, à des conditions attrayantes. La vaccination contre la grippe saisonnière peut être complétée par un paquet dédié à la prévention immunitaire, se composant d'un bon pour des compléments alimentaires à base de vitamine D et de zinc. Est également proposé un webinaire de transmission des connaissances, qui s'accompagne d'un suivi par SMS pour garantir un ancrage durable du savoir acquis.

Une démarche simple, de l'offre à la mise en œuvre

1. L'entreprise procède à son inscription sans engagement au moyen du formulaire disponible sur **swica.ch/fr/grippe**.
2. SWICA prend contact pour discuter des modalités concrètes de l'opération dans l'entreprise et établir un devis. L'entreprise sélectionne les modules souhaités et la variante de mise en œuvre.
3. Une fois le devis accepté, la **phase de coordination** entre SWICA et l'entreprise débute.

   a) Détermination de la période de mise en œuvre:
   En fonction des modules commandés, l'entreprise fixe, en accord avec SWICA, la période de mise en œuvre:
   - Module Vaccination contre la grippe et paquet Prévention immunitaire: de la mi-octobre à la mi-/fin décembre
   - Module Webinaire et suivi par SMS: possible toute l'année

   b) Création de la page d'enregistrement en ligne et des supports de communication:
   SWICA met à la disposition de l'entreprise une page d'enregistrement sur mesure avec EyeVIP® ainsi que des supports de communication tels que des affiches et des textes standard.
4. La phase de coordination est suivie de la phase de mise en œuvre, qui débute, dans l'idéal, quatre semaines avant la mise en œuvre effective.

   a) L'entreprise communique l'offre à ses collaboratrices et collaborateurs.
   b) Les personnes intéressées s'inscrivent pour profiter de l'offre.

4.1 Mise en œuvre de la vaccination contre la grippe dans l'entreprise:
Pour la variante «Vaccination dans les locaux de l'entreprise», les conditions suivantes doivent être réunies:

- Locaux: L'entreprise met à la disposition de l'équipe médicale des locaux adéquats.
- Pour chaque poste de vaccination, composé d'une/d'un médecin ou d'une assistante médicale/d'un assistant médical, un espace doté d'une porte ou d'une protection contre les regards doit être prévu.
- L'équipe médicale doit avoir accès aux locaux 30 minutes avant le début de la séance de vaccination.
- L'entreprise désigne une personne de contact sur place.
- Les collaboratrices et collaborateurs qui souhaitent se faire vacciner s'inscrivent à l'avance sur le portail d'enregistrement pour obtenir un rendez-vous individuel et reçoivent un formulaire médical de consentement qu'ils présentent rempli lors du rendez-vous.
- Deux à quatre jours avant la date de vaccination, toutes les personnes inscrites reçoivent un rappel du rendez-vous par e-mail.
- Jour de la vaccination: L'équipe médicale réalise un bref entretien pour déceler les éventuelles contre-indications. La vaccination n'est réalisée que si toutes les contre-indications ont été écartées. En cas de doute, l'équipe médicale renvoie la personne vers sa ou son médecin de famille.
- La personne vaccinée reçoit une carte de vaccination: le vaccin n'est pas inscrit dans le carnet de vaccination, car il s'agit d'un vaccin saisonnier.

4.2 Mise en œuvre de la vaccination contre la grippe sur présentation d'un bon

- SWICA met le lien d'enregistrement à la disposition de l'entreprise.
- Les collaboratrices et collaborateurs s'inscrivent sur la page d'enregistrement au moyen d'une adresse e-mail professionnelle ou privée.
- Immédiatement après l'enregistrement, le bon individuel est envoyé au format PDF à l'adresse e-mail enregistrée.
- Le bon peut être utilisé jusqu'à la fin de l'année dans plus de 350 pharmacies sélectionnées.
- La vaccination se fait uniquement sur présentation du bon et d'une pièce d'identité officielle. Il n'est pas indispensable de prendre rendez-vous, mais cela est conseillé en raison du stock limité de vaccins.
- Un bref entretien permet de déceler les éventuelles contre-indications. En cas de doute, la pharmacienne ou le pharmacien renvoie la personne vers sa ou son médecin de famille.
- Le bon est valable jusqu'à la fin de l'année.
- À la fin de la campagne, SWICA facture le nombre de bons utilisés à l'entreprise.

4.3 Mise en œuvre du paquet Prévention immunitaire au sein de l'entreprise

- SWICA met le lien d'enregistrement à la disposition de l'entreprise.
- Les collaboratrices et collaborateurs intéressés s'inscrivent sur la page d'enregistrement au moyen d'une adresse e-mail professionnelle ou privée.
- Immédiatement après l'enregistrement, le bon individuel est envoyé au format PDF à l'adresse e-mail enregistrée.
- Le bon peut être utilisé dans une officine figurant sur la liste des pharmacies après un bref conseil et uniquement pour des compléments alimentaires à base de vitamine D et de zinc.
- Ce bon a une valeur de 30 francs. Il ne peut être utilisé qu'une seule fois, quelle que soit la valeur de l'achat. Si la totalité du montant n'est pas utilisée, le solde ne sera pas reversé.
- Si la personne choisit des compléments alimentaires à base de vitamine D et de zinc pour un montant dépassant la valeur du bon d'achat (30 francs), elle doit payer la différence de sa poche.
- Ce bon est valable jusqu'à la fin de l'année et ne peut être utilisé qu'en une seule fois.
- À la fin de la campagne, SWICA facture le nombre de bons utilisés à l'entreprise.

4.4 Mise en œuvre du webinaire et du suivi par SMS «Un système immunitaire en bonne santé»

- SWICA met le lien d'enregistrement à la disposition de l'entreprise.
- Les collaboratrices et collaborateurs intéressés s'inscrivent sur la page d'enregistrement et participent au webinaire via le lien Teams.
- Après le webinaire, les personnes ayant participé prennent part à l'ancrage des connaissances d'une durée de cinq semaines. Chaque semaine, elles reçoivent un à deux points d'approfondissement pour intégrer les connaissances acquises dans leur quotidien et les ancrer sur le long terme.
- Il est possible de se désinscrire à tout moment.

512f / online / 7.2026